

Statistique de l'impôt fédéral direct, personnes physiques – Communes

Période fiscale 2002

INTRODUCTION

La présente statistique fournit les résultats fiscaux par **commune pour les personnes physiques pour l'année fiscale 2002** (année de calcul et année fiscale 2002, année d'échéance 2003) dans 23 cantons appliquant l'imposition annuelle postnumerando.

Cette statistique ne comprend cependant pas les résultats du Tessin, de Vaud et du Valais, ces cantons n'ayant adopté l'imposition annuelle postnumerando qu'à partir du 1^{er} janvier 2003.

En raison des deux systèmes d'imposition appliqués par les cantons, **les résultats pour la Suisse ne sont pas dépouillés** ni publiés. Les taxations se fondent en effet non seulement sur différentes périodes de calcul, mais aussi sur différents taux et sur différentes déductions.

Les publications ne sont plus diffusées sur papier. En revanche, les résultats pourront être consultés sur Internet, en format EXCEL.

La classification par **groupes de professions** se fonde sur les indications transmises par les cantons.

La publication des **résultats par commune** se fonde sur 29 statistiques, auxquelles il est possible d'accéder directement à partir du sommaire de l'année concernée (format Excel). Un tableau présente également l'ensemble des résultats de ces statistiques (attention: ce tableau occupe environ 8 MB de mémoire).

Les résultats portent sur les contribuables acquittant l'impôt fédéral direct et sont déterminés selon différents critères:

- groupe de profession
- état civil
- classe de salaire (pour le salaire net)
- classe du revenu imposable

Les statistiques sont réparties par cas et donnent une analyse des cas normaux ainsi que des cas normaux et spéciaux (cf. Explications).

Les résultats portent également sur les contribuables qui n'acquittent pas l'impôt fédéral direct. Ils indiquent:

- le nombre de contribuables par groupe de profession
- le nombre de contribuables selon l'état civil.

Les données de certains cantons concernant le revenu imposable et les déductions sociales accordées au contribuable n'acquittant pas l'impôt fédéral direct étaient incomplètes, ce qui nous a contraints à renoncer à la publication d'éléments tels que le revenu imposable et le revenu net.

Les présentes statistiques indiquent aussi le rendement de l'impôt total (cas normaux et spéciaux, prestations en capital d'institutions de prévoyance et impôt à la source) ainsi que les cotes par tête calculées sur la base de la population recensée en 2000.

Pour établir le revenu net, on a ajouté au revenu imposable les déductions répertoriées en procédant comme suit:

<u>Revenu imposable</u>	30 000 fr.
<u>Déductions</u>	
Personne mariée	*)
Un enfant ou une personne nécessiteuse	+ 5 600 fr.
Primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	+ 3 100 fr.
Déduction augmentée de fr. 700 par enfant	+ 700 fr.
Produit du travail du conjoint, au maximum	+ 7 000 fr.
<u>Revenu net</u>	46 400 fr.

*) Déduction comprise dans le barème.

Le revenu net calculé de cette manière ne recouvre toutefois pas la notion de revenu net au sens de la législation; il s'agit d'une valeur statistique. Selon la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD), la déduction pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne ainsi que la déduction pour le produit du travail du conjoint, entre autres, sont déjà déduites du revenu brut; d'après la loi, le montant restant constitue le revenu net.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de M. Daniel Schrag, au 031 / 322 73 85 ou daniel.schrag@estv.admin.ch.

Berne, janvier 2006

Administration fédérale des contributions